

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que lors de sa séance ordinaire du 7 février 2022 à 19 h, le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a édicté les ordonnances suivantes :

A – Ordonnance relative aux événements prévus dans le « Tableau des événements sur le domaine public 2022 (partie 1) » :

Ordonnance ORD2722-002 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur (*Règlement sur le bruit*, R.R.V.M., c. B-3, art. 20).

B – Ordonnance relative aux manœuvres interdites :

Ordonnance ORD2722-001 interdisant le virage à gauche depuis l'approche sud de l'intersection du boulevard Langelier et de la rue Beaubien Est (*Règlement sur la circulation et le stationnement*, R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3).

Les ordonnances ci-dessus mentionnées peuvent être consultées à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture ou en faisant une demande par courriel à l'adresse suivante : MHM_Grefe-consultation@montreal.ca

FAIT À MONTRÉAL, CE 11^E JOUR DE FÉVRIER 2022.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Annick Barsalou